

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 5 décembre 2020

Date d'affichage : 5 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 11 Décembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 05/12/2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire

Étaient présents: Mmes et Mr : ARMAND Florence, ATHALE Carole, BEC Alain, DUMONCHAU Denise, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, POUILLY Jérôme, BERRUYER Joël, TONI Félix, GRANGE Lucie, BUGNAZET Eric, PENEL Jean-Pierre.

Étaient absents excusés: LAMOUILLE Fabrice, LEXTRAIT Loïc (procuration à ARMAND Florence)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, M. Eric BUGNAZET a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2020
- Urbanisme
- Voirie et Travaux
- Projet de ferme photovoltaïque Drôme Isère
- Aménagement du village (espaces verts)
- Décision modificative n°2 (Budget)
- Subvention aux associations
- DIF élus
- Questions diverses

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Aucune objection faite sur le PV précédent, Approuvé à l'unanimité.

• URBANISME

Les dossiers d'urbanisme en cours (depuis le conseil municipal du 12 novembre 2020) :

- ✓ dépôts :
 - Permis de construire pour un agrandissement de maison Chemin de la Jassaudière
- ✓ décisions :
 - néant
- ✓ Un récolement est prévu samedi matin pour vérifier que le volume d'une construction et les distances soient conformes au permis de construire.

Lotissement le Plein Sud :

Un important projet d'aménagement est prévu aux Brudeaux avec le lotissement Plein Sud (tranche 1 en cours d'aménagement puis tranches 2 et 3). Mais beaucoup d'aménagements notamment de voirie sont nécessaires et difficilement réalisables à court terme ; il avait donc été décidé d'augmenter la taxe d'aménagement sur les terrains à bâtir du Plein Sud 1 pour freiner l'expansion rapide et financer les aménagements à prévoir.

Or, aujourd'hui le lotisseur estime que sa commercialisation est handicapée en raison du taux trop élevé de taxe d'aménagement ; ce sera une question à réfléchir en 2021 (les taux doivent être votés avant le 1^{er} octobre).

Pour terminer sur le lotissement le Plein Sud 1, le lotisseur demande également à être autorisé à construire deux petites maisons locatives. Il y aura un droit de regard sur l'attribution de ces logements puisque le maire participe aux commissions d'attribution. Un tour de table est organisé.

Le conseil municipal est majoritairement opposé au mitage et déplore le grignotage de terres agricoles. Ce lotissement a débuté donc il est nécessaire désormais de le terminer. Pendant le mandat, il sera nécessaire de réfléchir à l'urbanisation de la commune et à la façon de développer l'habitat sur la commune ; il est dommage de constater que de nouvelles zones à urbaniser sont créées alors que la bâti existant (au village ou en campagne) serait exploitable.

Vote à la majorité (10 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention) pour autoriser la construction de maisons pour la location.

• **VOIRIE ET TRAVAUX**

Le Maire remercie les élus du conseil municipal pour les travaux réalisés cette année : composition des colis de fin d'année, taille des arbres, arche de la salle des fêtes et les chantiers qui ne se voient pas.

Le programme 2021 de voirie est en cours de réflexion par la commission voirie. Une rencontre a eu lieu avec Parnans concernant les travaux pour le Chemin du Replat.

Des devis sont également en cours pour chiffrer l'acquisition de panneaux.

Il est rappelé que chaque élu doit être vigilant et peut signaler tout ce qui semble abîmé (comme un trou sur une route).

Concernant les travaux sur le muret de l'église, ils doivent être prochainement réalisés, tout comme l'enrochement ; les roches seront stockées sur la place du lavoir.

Pour les travaux réalisés sur la source du village, il est nécessaire de réaliser un passage caméra pour voir d'où vient la fuite ; cela pourrait être dû aux travaux qui ont eu lieu pour la fibre.

Une rencontre aura prochainement lieu avec Enedis ; il peut être d'ici là remonté tous les problèmes de ligne sur la commune.

Enfin, depuis le dernier conseil municipal, il y a eu des casses chaudières. La chaudière de l'école date de 1997 ; il faudra peut-être prochainement réfléchir à la changer et à voir si ce type d'équipement peut être subventionné.

• **PROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE DROME ISERE**

L'entreprise Voltalia est venue en mairie présenter son projet de ferme photovoltaïque situé pour 2/3 sur la commune de Saint Antoine L'Abbaye et pour 1/3 à Montmiral.

Ce projet de panneaux photovoltaïques posés au sol est prévu dans la forêt du Thivollet vers les éoliennes. Il s'agirait de plusieurs petits parcs de panneaux, clôturés. La loi prévoit une compensation : pour chaque parcelle de forêt détruite pour l'implantation des panneaux, l'entreprise devra « rendre du terrain » à la forêt. Ce projet permettrait la production d'une énergie verte, ce qui est positif, mais aurait peu de retombées financières voire pas du tout si l'intégralité du projet est réalisée chez un propriétaire privé.

La DDT n'a, à ce jour, pas émis d'avis favorable. Quant au promoteur du projet, il a fait plusieurs propositions d'implantations et aux conséquences financières différentes pour la commune ; il viendra présenter ses projets lors du prochain conseil municipal de janvier. S'il y a des questions, elles pourront être données au préalable pour que l'entreprise y réponde lors de la prochaine réunion.

Aujourd'hui, un premier tour de table est déjà organisé pour échanger et voir si, au premier abord, un tel projet pourrait recevoir un avis favorable du conseil municipal.

Voté à la majorité (13 voix contre le projet, 1 voix pour)

- **AMENAGEMENT DU VILLAGE (ESPACES VERTS)**

Jean-Pierre PENEL présente le travail réalisé par la commission espaces verts. Il est proposé que chaque année soit prévu un petit aménagement pour embellir le village.

- Cour de la mairie : après présentation d'images d'avant/après, il est proposé de supprimer les bacs existants et de rajouter des touffes de plantes type lavandin. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Parking de la mairie : il faudrait prévoir de mettre des plantations pour égayer les murs qui entourent ce parking. Il pourrait être mis en place des cyprès (mais contraignants à tailler), des pieds de vigne, des rosiers ou encore des lilas ou des fusains du Japon. Cela sera à nouveau présenter lors du prochain conseil municipal.
- Cimetière : l'entrée du cimetière est aujourd'hui assez confuse. Il est prévu de créer un véritable cheminement par une séparation claire entre le gazon et le gravier. Le cimetière fait l'objet d'une véritable réflexion en raison désormais de l'interdiction du désherbage chimique et de la nécessité d'avoir un site propre sans herbes folles. De même, en cas de mise en place d'ifs, il faut les prévoir dans les coins car leurs racines abiment les tombes.
- Parking en face de la place de la mairie : un chiffrage va être fait pour replanter des arbres dans la pente, devant le parking.
- Micro implantation florale : il s'agit de la mise en place de plantes/arbustes le long de la chaussée et des murs des maisons. Cela serait très joli dans le village. Cela pourrait peut-être être « tester » sur un mur propriété de la commune pour voir le résultat.

- **DECISION MODIFICATIVE**

Avec le recrutement de plusieurs remplaçantes en l'absence de l'agent titulaire, il est nécessaire d'ajouter 1 500 € au chapitre 012 ; cette somme est compensée par une recette supplémentaire puisque la commune perçoit des indemnités journalières en compensation du congé de maladie de l'agent absent.

Voté à l'unanimité.

- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020**

Dans le BP 2020, une somme du chapitre 65 reste disponible pour des subventions aux associations. Le détail des subventions allouées en 2019 est précisé.

Il est rappelé que la bibliothèque fait l'objet du versement d'une subvention de droit, du fait de la convention qui fixe une participation annuelle obligatoire d'un minimum de 2 euros par habitant (688 habitants, selon la population légale au 1^{er} janvier 2020 fiée par l'Insee) soit pour l'année 2020, 1376 euros.

Il est proposé de retenir les mêmes montants de subventions qu'en 2019, sauf pour la FNACA qui avait fait une demande particulière l'année dernière, soit :

ADMR	150.00 €
ACCA	50.00 €
ADAPEI DE LA DROME	50.00 €
CLUB DE LA TOUR	100.00 €
COMITE DES FETES	450.00 €
GYMNASTIQUE FEMININE	150.00 €
LES MINIMOYS	50.00 €
TOTAL	1 000.00 €

Toutefois, conformément à ce qui a été présenté aux associations communales lors d'une réunion qui s'est tenue le 4 septembre dernier, le versement ne sera effectif, comme le prévoit la réglementation, que si l'association aura fournie en mairie :

- un document officiel de demande de subvention (cerfa n°12156*05) à partir de 2021
- le compte rendu de son assemblée générale et les membres du bureau
- une attestation d'assurance (si elle occupe des bâtiments communaux)
- une preuve d'immatriculation avec numéro Siret (récépissé de la préfecture, fiche Insee)

A ce jour, à part la bibliothèque, toutes les associations de la commune ont fourni les justificatifs demandés. Il est donc proposé d'adopter les montants de subvention au même titre que l'année dernière et comme indiqué plus haut.

Pour information, Alain BÉC précise qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec son rôle à la commission des associations, il a fait le choix de démissionner de la Bibliothèque.

Voté à l'unanimité

- **DIF ELUS**

Chaque élu a droit à 20 heures de formation « gratuite » (prise en charge par la Caisse des dépôts) par an. A ce titre, le Maire propose d'organiser une formation sur la prise en main de mandat qui aura lieu le 16 janvier et le 13 février, entre 9h et 12h30.

- **FISCALITE DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Un nouveau point doit être rajouté à l'ordre du jour à la demande de Valence Romans Agglo. Une enquête auprès des habitants du territoire avait eu lieu pour cerner les projets à promouvoir sur le mandat à venir. Les résultats de l'enquête sont présentés.

Des propositions financières en découlent ; pour la réalisation des projets envisagés dans le Projet de territoire, il est nécessaire d'avoir 1.2 M € de fonctionnement (pour la mise en place de Maison France Service, programme de sauvegarde du dernier commerce, transport, mise à disposition de compétences...) et 8 M € pour la solidarité des communes, en remplacement du fonds de concours du précédent mandat.

Mais pour pouvoir financer ces projets, il serait nécessaire d'augmenter le taux de taxe foncière perçu par l'Agglo et de passer de 1.98% à 5%. Cela n'étant pas envisageable, les projets ont été revus à la baisse pour un taux d'imposition de 3.96 %, soit un doublement « seulement » du taux. Des calculs sont effectués en séance au regard des premiers chiffres donnés (montants prévisionnels de dotation de solidarité communautaire, qui pourraient remplacer le fonds de concours).

Le Conseil municipal, après un tour de table, estime que cela va avoir des conséquences sur le moment où la commune sera elle aussi en recherche de financement et voudra augmenter son taux de taxe foncière. Par ailleurs, l'impact fort sur le contribuable de la commune (doublement du taux) n'est pas semble-t-il en juste proportion avec le gain de financement sur le budget communal par l'agglo. Des simulations seront envoyées par mail et chaque conseiller municipal pourra donner son avis en retour, avant d'en informer Valence Romans Agglo.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Mutualisation

Une rencontre aura prochainement lieu avec Saint Michel sur Savasse pour réfléchir à mutualiser certains éléments comme une remorque ou encore l'achat de barrières ou de défibrillateurs.

SIVOS

Une offre de service civique faite par l'école est en cours, tout comme une procédure de recrutement contractuelle pour une poste à la cantine de Montmiral.

SIVU

Un point est fait sur le budget. L'année devrait être clôturée à l'équilibre, ce qui ne sera pas le cas si le contexte actuel perdure l'année prochaine et si des réservations doivent être remboursées/annulées.

Purificateurs d'air

La Région Auvergne Rhone-Alpes propose une subvention (jusqu'à 80%) en cas d'achat par la commune d'un purificateur d'air à la cantine. Plusieurs purificateurs éligibles à l'aide de la Région sont proposés, à des prix très variés. Il devra être étudié l'opportunité d'acheter ou pas un purificateur d'air.

Pour information, la Région lance également une grande campagne de tests COVID-19 avant les fêtes.

Projet d'achat d'une tronçonneuse

L'achat d'une tronçonneuse est en cours de réflexion, avec l'obtention d'un premier devis. Cela sera prévu pour l'année prochaine.

Prochaines dates/chantiers à planifier

- 19 décembre : nouvelle réunion du « G10 »

- 19 décembre : mariage
- Prochain conseil municipal le 21 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 00.